

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
DCM 2022-11-109**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Nombre de conseillers

En exercice : 23  
Présents : 17  
Excusés  
représentés : 5  
Votants : 22

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

**Vu** la délibération 2022-02-040 portant vote du budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget « Commune »

Vu la délibération 2022-02-043 portant vote du budget primitif annexe « Maison de santé pluridisciplinaire »

**Objet : Finances – Décision modificative n° 2 « Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire » et Décision modificative n° 1 « Budget Commune »**

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, expose que consécutivement à la réception des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, les entreprises transmettent leur décompte général définitif. Conformément aux dispositions du CCAP, les prix du marché font l'objet d'une révision légale sur la base des index « bâtiments ». Eu égard au coût de l'inflation des matières premières, il apparaît nécessaire d'augmenter les prévisions budgétaires en section d'investissement dépenses

<b>Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire Chapitre/Article</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM</b>	<b>Total</b>
<i>Investissement Dépenses</i>	1 706 890.00	+ 150 000.00	1 856 890.00
23-Immo en cours	1 062 088.31	+ 150 000.00	1 222 088.31
<i>Investissement Recettes</i>	1 706 890.00	+150 000.00	1 856 890.00
021-Virements	0.00	+150 000.00	150 000.00
<i>Fonctionnement Dépenses</i>	79 550.45	+ 150 000.00	229 550.45
023-Virement	0.00	150 000.00	150 000.00
<i>Fonctionnement Recettes</i>	79 550.45	+ 150 000.00	229 550.45
74-Participation	0.00	150 000.00	150 000.00

<b>Budget Commune Chapitre/Article</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM</b>	<b>Total</b>
<i>Investissement Dépenses</i>	4 246 219.00	-150 000.00	4 096 219.00
23-Immo en cours	2 225 831.00	-150 000.00	2 075 831.00
<i>Investissement Recettes</i>	4 246 219.00	-150 000.00	4 096 219.00
021-Virement	1 119 387.82	-150 000.00	969 387.32
<i>Fonctionnement Dépenses</i>	4 403 631.32	0.00	4 403 631.32
65-Autres charges de	353 802.00	+150 000.00	503 802.00
023-Virement	1 119 387.32	-150 000	969 387.32

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les décisions modificatives n°2 pour le budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire » et n° 1 pour le budget général « Commune » telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**

**Patricia GOUDARD**

